



Bulletin Officiel

N°6500 Mercredi 15 Décembre 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE

LA SOCIETE « SMART TUNISIE »

2

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

12

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS SANS APE

AMI ASSURANCES

13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATL 2021-1

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 23/11/2021*)

ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

- CGF TUNISIE ACTIONS FCP

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

- SICAV TRESOR

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL
ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE « SMART Tunisie »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « SMART Tunisie ».

Dans le cadre du prospectus, la société « SMART Tunisie » a pris les engagements suivants :

- ✓ Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants, et
- ✓ Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions SMART Tunisie acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- ✓ Tenir une communication financière au moins **une (1) fois** par an ;
- ✓ Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- ✓ Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- ✓ Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing;
- ✓ Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- ✓ Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne ;

Aussi, les actionnaires actuels de la société SMART Tunisie se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société «SMART Tunisie », Mr Abdelwaheb Essafi, Mr Mahmoud Bouden, et Mr Mohamed Taoufik Ben Khemis, détenant actuellement respectivement 44,16%, 32,69% et 20,00% du capital de la société du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan du Groupe SMART Tunisie.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

Présentation de la société

Dénomination sociale : SMART Tunisie SA.

Siège social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : Société anonyme régie par le droit tunisien et en particulier par le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 tel que complété et modifié par les textes subséquents

Date de constitution : 23/01/1997

Durée : 99 ans.

Objet social : La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- ✓ La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, des meubles informatiques, des articles et matériels électriques et électroniques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, des articles et équipements de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur ainsi que tous les produits s'y rattachant ;
- ✓ La commercialisation au stade de gros de logiciels ;
- ✓ Le service après-vente se rattachant à l'objet ci-dessus notamment :
 - Réalisation d'installations et de maintenance de matériel ;
 - Assistance technique, ingénierie informatique et études de projets ;
 - Développement et maintenance de logiciels.
- ✓ Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de service, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de **34.194.355** dinars divisé en **6.838.871 actions** de cinq (5) Dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «SMART TUNISIE» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 18/11/2021, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « SMART Tunisie » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 7 231 031 actions du nominal cinq (05) dinars chacune, composées de 6 838 871 actions anciennes et 392 160 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30,0% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité pour une durée d'un an.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société SMART Tunisie au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (**diffusion de 30% du capital**), l'introduction des actions de «**SMART Tunisie**» se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de **25,5 dinars** l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du 25/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SMART TUNISIE, tenue le 03/11/2021, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse, et ce, à travers une augmentation de capital qui sera décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire et par une cession d'actions anciennes. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5/11/2021, sur proposition du Conseil d'Administration du 04/11/2021 a approuvé les modalités de l'opération projetée.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/11/2021 a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société SMART TUNISIE d'un montant de 1 960 800 dinars pour le porter de 34 194 355 dinars à 36 155 155 dinars et ce, par l'émission de 392 160 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 25,500 dinars l'action, soit 5,000 dinars de nominal et 20,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, la même Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration de la société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SMART, réunie le 05/11/2021, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression des droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société SMART TUNISIE se fera au moyen :

- **d'une Offre à Prix Ferme (OPF) de 1 568 616 actions**, représentant **71,43%** de l'offre au public et **21,69%** du capital de la société après augmentation, au prix de **25,500** dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **280 110 actions nouvelles** émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant **3,87 %** du capital après réalisation de cette augmentation ; et
 - ✓ **1 288 506 actions anciennes** provenant de la cession par les actionnaires de la société d'actions anciennes, représentant **17,82 %** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

- **d'un Placement Global de 627 480 actions**, représentant **28,57%** de l'offre au public et **8,68%** du capital de la société après augmentation (dont **515 430 actions anciennes** et **112 050 actions nouvelles** à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 614 dinars, centralisé auprès de TUNISIE VALEURS-Intermédiaire en Bourse-.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à **des quotités d'actions**. Chaque quotité est composée de **5 actions nouvelles à souscrire en numéraire et de 23 actions anciennes à acheter**. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de **78 432 quotités**.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF, et**
- **En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement. Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

En parallèle à cette offre, les actionnaires de SMART TUNISIE ont décidé de céder une partie de leurs actions au personnel du Groupe SMART. Cette cession portera sur 75 000 actions représentant 1,04% du capital de la société après augmentation, au prix de 12,750 Dinars l'action, soit une décote de 50% par rapport au prix de la présente OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Global.

Les 75 000 actions offertes au personnel du Groupe SMART, seront placées exclusivement par l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs et centralisées auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procédera à la déclaration du résultat de ce placement.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **13/12/2021 au 22/12/2021 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera **à partir du 13/12/2021**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **22/12/2021 inclus**.

Date de jouissance

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2021**.

Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action de la société SMART TUNISIE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à **25,500 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société SMART TUNISIE dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande d'acquisition. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions de la société SMART TUNISIE dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société SMART TUNISIE exprimées dans le cadre de de l'Offre à Prix Ferme.

Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse, est seule habilitée à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition de quotités d'actions SMART TUNISIE exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08003000513201174746 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Centre d'Affaires de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres

L'opération proposée porte sur une diffusion dans le public de 2 196 096 actions, soit 30,37% du capital de la société après la réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Global,

Comme suit :

	Nombre d'actions offertes	Montant en Dinars	% de l'Offre	% du Capital
Offre à Prix Ferme-OPF-	1 568 616	39 999 708	71,43%	21,69%
Placement Global	627 480	16 000 740	28,57%	8,68%
Total	2 196 096	56 000 448	100,00%	30,37%

Offre à Prix Ferme

Le Placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées de cinq (5) actions nouvelles et de vingt-trois (23) actions anciennes, soit un total de 56 022 quotités offertes, correspondant à 280 110 actions nouvelles et 1 288 506 actions anciennes.

Les 1 568 616 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 71,43% de l'offre au public et 21,69% du capital après augmentation) seront offertes à une seule catégorie, réservée aux :

- ✓ Personnes physiques et/ou morales tunisiennes, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 5 quotités et au maximum 1 291 quotités,
- ✓ et aux institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse) tunisiens y compris les OPCVM sollicitant au minimum 100 quotités et au maximum 12 912 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à acquérir des quotités d'actions dans le cadre de l'OPF ne peuvent acquérir des quotités d'actions dans le cadre du Placement Global et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- ✓ Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- ✓ Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- ✓ Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du Registre National des Entreprises,
- ✓ Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- ✓ Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro du Registre National des Entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur :

- ✓ Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse), à 100 quotités correspondant à 500 actions nouvelles et 2300 actions anciennes, ni supérieur à 12 912 quotités correspondant à 64 560 actions nouvelles et 296 976 actions anciennes (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital) ;
- ✓ Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les non institutionnels, à 5 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et 115 actions anciennes, ni supérieur à 1 291 quotités correspondant à 6 455 actions nouvelles et 29 693 actions anciennes (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation de capital)

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✓ Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✓ Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre de Quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Montant total en DT
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 5 quotités et au maximum 1291 quotités ET Institutionnels tunisiens y compris les OPCVM sollicitant au minimum 100 quotités et au maximum 12912 quotités	56 022	280 110	1 288 506	21,69%	39 999 708
OPF (Total)	56 022	280 110	1 288 506	21,69%	39 999 708

Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre de l'OPF peuvent être affectée au Placement Global.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 22 410 quotités soit 112 050 actions nouvelles et 515 430 actions anciennes représentant 28,57% de l'offre au public et 8,68% du capital de la société après augmentation de capital seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 614 Dinars.

Catégorie	Nombre de Quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Montant total en DT
Placement Global	22 410	112 050	515 430	8,68%	16 000 740

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès de Tunisie Valeurs-Intermédiaire en Bourse-.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- ✓ Quel que soit le porteur des titres ;
- ✓ Après information préalable du CMF, et
- ✓ Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit à Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du Registre National des Entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne doit pas être inférieur à 351 quotités correspondant à 1 755 actions nouvelles et 8 073 actions anciennes, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 614 Dinars, et qui ne peut être supérieur à 1 291 quotités correspondant à 6 455 actions nouvelles et 29 693 actions anciennes, soit un montant de 921 774 Dinars pour les non institutionnels, et ne peut être supérieur à 12 912 quotités correspondant à 64 560 actions nouvelles et 296 976 actions anciennes, soit un montant de 9 219 168 Dinars, pour les institutionnels.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de la demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement. Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des demandes selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs- Intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par les personnes habilitées de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission de dépouillement.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet.

Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive, soit diffusion de 30% du capital auprès du public, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de quotités attribuées, les demandes d'acquisition retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable, soit diffusion de 30% du capital auprès du public, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à TUNISIE CLEARING les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoir et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de TUNISIE CLEARING.

Tunisie Clearing a attribué en date du 29 novembre 2021 aux actions anciennes de la société SMART TUNISIE le code ISIN TNQPQXRODTH8.

Tunisie Clearing a attribué en date du 29 novembre 2021 aux actions nouvelles de la société SMART TUNISIE le code ISIN TNDKW1R17SN1.

La société SMART TUNISIE s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par TUNISIE CLEARING dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BIAT.

Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société SMART TUNISIE, a été établi entre Tunisie Valeurs-Intermédiaire en bourse-, et certains actionnaires de référence (Messieurs Abdelwaheb ESSAFI, Mahmoud BOUDEN et Mohamed Toufik BEN KHEMIS) portant sur un montant de 10 000 000 dinars et 196 078 actions. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société SMART TUNISIE se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Tunisie Valeurs Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– , de Placement Global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 21-1062 en date du 30 novembre 2021, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SMART Tunisie, 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis, de Tunisie Valeurs -Intermédiaire en Bourse- chargé de l'opération, sis à Immeuble Integra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI ASSURANCES S.A
*Société Anonyme au capital de 87 391 790 dinars divisé en 87 391 790 actions de
nominal 1 dinar*
Siège social : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE
Matricule Fiscal : 845686 P/P/M/000

Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 05/06/2020 l'émission de titres participatifs à hauteur de 40.000.000 dinars sur une période de sept (7) ans.

La souscription sera réservée à la Banque Nationale Agricole -BNA- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les conditions et les modalités de l'émission de ces titres participatifs comme suit :

- ❖ **Durée** : 7 ans ;
- ❖ **Taux d'intérêt** :
 - Taux fixe : **8 %** calculée sur la valeur nominale ;
 - Taux variable :
 - **0,15%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
 - **3%** des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes, il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **40 000 000 DT**, divisé en 40 000 000 titres participatifs d'une valeur nominale de **1 Dinar** chacun.

➤ **Période de souscription et de versement**

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres participatifs émis.

➤ **But de l'émission**

L'émission des présents titres participatifs a pour objectif d'améliorer la conformité de la société avec les exigences réglementaires de solvabilité et de couverture des provisions techniques, ainsi que de doter l'entreprise de moyens lui permettant de mener à bien son nouveau plan stratégique.

3. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ **La Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

➤ **Forme des titres participatifs** : Les Titres sont nominatifs.

➤ **Cessibilité des titres participatifs** : Les titres participatifs émis sont librement cessibles. **Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

➤ **Modalité de souscription** : en numéraire.

➤ **Date de règlement** : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Date de jouissance** : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.

➤ **Durée** : 7 ans.

➤ **Taux d'intérêt** :

- **Taux fixe** : 8 % annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année;

- **Taux variable** :

- **0,15%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

- **3%** des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes, il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

L'intérêt variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

➤ **Remboursement** : Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7^{ème} anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

- **Etablissements domiciliaires** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par la société.
- **Modalités et délai de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Banque Nationale Agricole (BNA). L'émission des présents titres participatifs sera réservée à la BNA.
- **Marché des titres** : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres Tunisien ou étranger.
- **Garantie** : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
- **Juridiction Compétente** : Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

2021 – AS –1256

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2021-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **08/04/2021** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **24/08/2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » est d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/12/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **13/01/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/01/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/01/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/01/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/12/2021** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2021 des mises en force qui s'élèvent à 250 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 36,4 millions de dinars par des emprunts obligataires, 15,6 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2021-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/01/2022** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/01/2022**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2021-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de **9,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **13/01/2027** pour la catégorie A et le **13/01/2029** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 janvier** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **13/01/2023** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/01/2023** pour la catégorie A et le **13/01/2025** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,60%** pour la catégorie A et de **9,80%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale**

Les obligations des Catégories A du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Les obligations des Catégories B du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

• **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,672 années**.

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de **4,122 années**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **24/11/2021** une notation **provisoire** à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2021-1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «**BBB+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a amélioré en date du 22 octobre 2021 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable ;

- Note nationale à court terme : F2 (tun) ;

Ci-après le lien de fitch ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021>

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2021-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2021-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2021-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **06/12/2021** sous le n°**21-1063**, du document de référence « ATL 2021 » enregistré auprès du CMF en date du **06/12/2021** sous le n°**21-005**, et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2021 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	198,834	208,295	208,313
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	135,663	142,726	142,744
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	119,051	119,068
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	128,121	128,145
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	124,393	124,411
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	124,008	124,028
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	119,557	119,573
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	48,359	48,365
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	34,778	34,783
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	118,139	118,156
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	18,413	18,415
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	130,072	130,082
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	-	-
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	124,909	124,921
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	12,177	12,179
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	175,522	175,549
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	12,075	12,076
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	99,797	99,809
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	-	101,889	101,906
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,942	1,945
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
21 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	63,361	65,776	65,783
22 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	132,558	137,884	137,554
23 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	105,737	107,510	106,784
24 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	110,965	110,982
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	137,973	137,928
26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	530,060	529,887
27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	136,345	136,150
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	173,742	174,138
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	95,444	96,832	96,451
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	125,190	130,190	130,074
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	170,627	170,643
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	151,238	151,122
33 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	22,000	22,881	22,805
34 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,573	90,377
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2231,734	2230,959
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	129,395	129,247
37 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	218,706	217,450
38 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	3,010	2,989
39 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,696	2,683
40 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,283	64,391
41 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,333	1,334
42 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,234	1,234
43 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,208	1,208
44 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	109,272	108,663
45 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
46 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1197,271	1190,885
47 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,106	13,096
48 FCP BLAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	9,852	10,501	10,454
49 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	-	11,601	11,528
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
50 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	87,477	87,255
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
51 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,285	1,285

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
52 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	109,426	109,440	
53 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	101,411	101,423	
54 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,696	107,572	107,589	
55 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	104,804	104,820	
56 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	106,757	106,773	
57 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	109,616	109,627	
58 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	106,209	106,225	
59 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	103,261	103,276	
60 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	102,962	103,108	103,117	
61 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	106,834	106,850	
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	108,812	108,829	
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	105,843	105,854	
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	105,082	105,093	
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	105,123	105,137	
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	104,385	104,400	
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	103,872	103,887	
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	106,791	106,801	
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	104,414	104,432	
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	102,602	102,623	
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	107,367	107,380	
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	103,061	103,073	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	109,600	109,614	
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	105,897	105,895	
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	108,672	108,691	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
76 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	110,459	110,594	
SICAV MIXTES								
77 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,889	65,782	
78 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	97,258	96,337	
79 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	18,115	18,116	
80 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	287,292	286,929	
81 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	222,734	227,850	227,271	
82 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,132	69,991	
83 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	55,861	55,772	
84 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,758	106,753	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
85 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,843	11,836	
86 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	14,860	14,755	
87 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	15,869	15,802	
88 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	13,909	13,870	
89 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	144,832	144,839	
90 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,452	9,337	
91 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	109,488	99,625	99,273	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	77,736	77,901	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,270	78,376	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	101,083	101,044	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	93,131	92,684	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,422	10,366	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	99,404	99,337	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	149,519	148,402	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	98,185	104,249	104,782	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	117,855	117,617	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	119,022	118,509	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	189,525	188,464	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	175,243	174,269	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	169,916	169,448	
105 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,017	22,976	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	143,373	142,374	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	159,048	157,986	
108 TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
109 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5455,660	5410,025	
110 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	90,469	90,509	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4587,504	4536,556	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,316	10,261	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	168,637	168,488	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	11085,407	11037,789	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
116 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	123,671	123,195	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

DERNIERE MISE A JOUR : 23/11/2021

33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911

70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056

27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 23/11/2021

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 23/11/2021

53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 23/11/2021

79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

CGF TUNISIE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *CGF Tunisie Actions FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 015 534 DT, y compris des sommes distribuables négatives de l'exercice s'élevant à 7 931 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds CGF Tunisie Actions FCP pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2020, l'actif de CGF Tunisie actions FCP a été employé en des titres émis par un même émetteur SAH à un taux de 10,60% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation ;

Tunis, le 08 octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes:

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	2 013 251	649 580
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 993 551	629 856
b- Obligations et valeurs assimilées		19 700	19 724
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.3	13 017	10 108
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		13 017	10 108
AC3- Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		2 026 268	659 688
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	9 175	4 748
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	1 559	1 841
TOTAL PASSIF		10 734	6 589
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	2 062 307	665 882
Sommes distribuables		(46 773)	(12 783)
CP2- a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(38 842)	(16 584)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(7 931)	3 801
ACTIF NET		2 015 534	653 099
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 026 268	659 688

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2020</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2019</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	21 399	19 954
a. Dividendes		20 347	18 905
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 052	1 049
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	181	1 223
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 580	21 177
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(22 086)	(15 042)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		(506)	6 135
CH2- Autres charges	4.9	(3 260)	(2 902)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 766)	3 233
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(4 165)	568
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(7 931)	3 801
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 165	(568)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		93 266	(29 014)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(55 144)	2 904
Frais de négociation de titres		(10 304)	(1 282)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		24 052	(24 159)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	24 052	(24 159)
a- Résultat d'exploitation	(3 766)	3 233
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	93 266	(29 014)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(55 144)	2 904
d- Frais de négociation de titres	(10 304)	(1 282)
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	1 338 383	139 622
a / Souscriptions	1 416 328	240 448
Capital	1 438 763	251 610
Régularisation des sommes non distribuables	9 572	(5 862)
Régularisation des sommes distribuables	(32 007)	(5 300)
b / Rachats	(77 945)	(100 826)
Capital	(81 352)	(104 861)
Régularisation des sommes non distribuables	1 625	1 657
Régularisation des sommes distribuables	1 782	2 378
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 362 435	115 463
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	653 099	537 636
en fin de l'exercice	2 015 534	653 099
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	65 637	51 827
en fin de l'exercice	199 439	65 637
VALEUR LIQUIDATIVE	10,106	9,950
TAUX DE RENDEMENT	1,57%	-4,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2020

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF TUNISIE ACTIONS FCP :

CGF Tunisie Actions FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 février 2016 n° 07/2016.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

CGF Tunisie Actions FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Le fonds a été constitué en date du 07 décembre 2016.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 06-01-2017.

Le premier exercice du fonds s'étale du 06-01-2017 au 31-12-2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constituées de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2020, le fonds CGF Tunisie Actions FCP ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2020 d'actions et droits rattachés et Bons de Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 2 013 251 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Actions				
ADWYA	6 000	27 751	26 562	1,31%
ASSAD	35 000	164 182	155 400	7,67%
BIAT	459	55 088	43 005	2,12%
CARTHAGE CEMENT	30 000	47 117	56 010	2,76%
CITY	15 000	106 898	122 565	6,05%
DELICE HOLDING	10 000	136 086	148 470	7,33%
EURO CYCLES	7 500	178 992	192 675	9,51%
MAGHREBIA	471	26 141	27 388	1,35%
MONOPRIX	500	5 132	3 060	0,15%
SAH	17 500	212 714	214 883	10,60%
SFBT	10 000	176 974	190 100	9,38%
SIAME	1 116	2 593	4 485	0,22%
SOTETEL	10 000	60 266	48 400	2,39%
SOTIPAPIER	17 500	91 727	80 378	3,97%
SOTRAPIL	13 000	153 242	154 999	7,65%
SOTUV NG 2020	875	5 720	5 731	0,28%
SOTUVER	20 000	136 860	139 720	6,90%
STAR	150	18 324	18 400	0,91%
TELNET	21 000	171 054	176 232	8,70%
UNIMED	19 050	188 315	185 090	9,13%
Total actions		1 965 173	1 993 551	98,39%
Obligations et valeurs assimilées				
Emprunts d'état				
BTA-6.90% MAI22	19	19 095	19 700	0,97%
Total Emprunts d'Etat		19 095	19 700	0,97%
Total portefeuille titres		1 984 268	2 013 251	99,36%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2019	713 857	681	(64 958)	649 580	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	1 587 096			1 587 096	
Bons de trésor assimilables (BTA)				-	
Cessions de l'exercice					
Actions et droits	(316 684)			(316 684)	(55 144)
Bons de trésor assimilables (BTA)				-	
Variation des plus ou moins valeurs latentes			93 266	93 266	
Variation des intérêts courus		(6)		(6)	
Soldes au 31 décembre 2020	1 984 268	675	28 308	2 013 251	(55 144)

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dividendes	20 347	18 905
Revenus des BTA	1 052	1 049
Total	21 399	19 954

4.3- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à 13 017 dinars et correspond aux avoirs en banque ayant les caractéristiques suivantes :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% actif
DISPONIBILITES			
Avoirs en banque	13 017	13 017	0,64%
TOTAL GÉNÉRAL	13 017	13 017	0,64%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Revenu du compte courant rémunéré	181	1 223
Total	181	1 223

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Tunisie Actions FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 9 175 DT au 31-12-2020 contre 4 748 DT au 31-12-2019.

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Gestionnaire	8 669	2 905
Dépositaire- Commission de dépôt	291	1 627
Dépositaire- Commission de Clearing	215	216
Total	9 175	4 748

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 1 841 DT au 31-12-2020 contre 1 841 DT au 31-12-2019.

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Commissaire aux comptes	948	1 489
Redevance CMF	170	56
Publications CMF	397	296
Retenue à la source	44	-
Total	1 559	1 841

4.7- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 1 362 435 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	1 396 425
Variation de la part Revenu	(33 990)
Variation de l'Actif Net	1 362 435

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2020

Montant :	665 882
Nombre de titres :	65 637
Nombre de porteurs de parts :	56

Souscriptions réalisées

Montant :	1 438 763
Nombre de titres émis :	141 821
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	93

Rachats effectués

Montant :	81 352
Nombre de titres rachetés :	8 019
Nombre de porteurs de parts sortants :	19

Capital au 31-12-2020

Montant :	2 023 293	*
Nombre de titres :	199 439	
Nombre de porteurs de parts :	130	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	2 023 293
Variation des + ou- values potentielles sur titres	93 266
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(55 144)
Régularisation des SND	11 197
Frais de négociation de titres	(10 304)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2020	2 062 307

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 22 086 DT au 31-12-2020 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	17 657	10 620
Rémunération du dépositaire- Commission de dépôt	3 570	3 563
Rémunération du dépositaire- Commission de clearing	859	859
Total	22 086	15 042

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à 3 260 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Honoraires CAC	1 904	1 904
Redevance CMF	989	595
Publicité et publications	301	301
Frais divers bancaires	21	41
Autres charges	45	61
Total	3 260	2 902

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	0,108	0,323	0,112	0,252
Charges de gestion des placements	-0,111	-0,229	-0,138	-0,203
Revenu net des placements	-0,003	0,093	-0,026	0,049
Autres charges	-0,016	-0,044	-0,050	-0,187
Résultat d'exploitation	-0,019	0,049	-0,077	-0,138
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,021	0,009	-0,016	-0,021
Sommes distribuables de l'exercice	-0,040	0,058	-0,093	-0,159
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,468	-0,442	-0,683	-0,044
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,276	0,044	0,184	0,458
Frais de négociation de titres	-0,052	-0,020	-0,066	-0,232
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	0,139	-0,417	-0,564	0,182
Résultat net de l'exercice	0,121	-0,368	-0,641	0,044
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,002
Résultat non distribuable de l'exercice	0,139	-0,417	-0,564	0,184
Régularisation du résultat non distribuable	0,056	-0,064	0,952	0,054
Sommes non distribuable de l'exercice	0,196	-0,481	0,388	0,238
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	10,106	9,950	10,374	10,079
Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,22%	2,53%	2,17%	2,41%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,49%	0,79%	2,22%
Résultat distribuable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	-0,38%	0,54%	-1,21%	-1,64%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 1,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement.

En plus de ces frais fixes, une commission de sur performance est prélevée par le gestionnaire si le FCP réalise un rendement annuel minimum exigé égal à 8%. Cette commission de surperformance qui est de 20% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 17 657 DT au 31-12-2020.

Les frais de commission de sur performance sont nuls au 31-12-2020.

- La convention de dépôt et de gestion qui lie l'AMEN BANK et le gestionnaire de CGF Tunisie Actions FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 3 000 DT HT par an à partir de la troisième année. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire.

Une commission de clearing de 500 DT HT la première année et 700 DT HT à partir de la deuxième année est également réglée au dépositaire. Cette commission de clearing est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire.

La rémunération de l'exercice 2020 s'élève à 3 570 DT au titre des services de dépositaire et 859 DT au titre de la commission de clearing.

SICAV TRESOR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS DE SICAV TRESOR ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 149 549 531 dinars, un actif net de 149 392 617 dinars et un bénéfice de la période de 5 672 507 dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV TRESOR », comprenant le bilan au 30 Septembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV TRESOR » arrêtés au 30 Septembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les pensions livrées représentent 10,07% de l'actif total au 30 Septembre 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 29 Novembre 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	102 151 763	89 693 418	79 575 370
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		16 466 043	21 695 695	21 075 443
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		78 433 352	62 664 721	52 362 612
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		7 252 368	5 333 001	6 137 316
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	47 397 768	77 450 306	74 778 625
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		39 161 649	77 258 326	74 778 505
AC2-B	DISPONIBILITES		8 236 120	191 981	119
TOTAL ACTIF			149 549 531	167 143 725	154 353 995
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	94 300	68 432	68 913
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	62 613	58 124	66 167
TOTAL PASSIF			156 914	126 556	135 080
ACTIF NET			149 392 617	167 017 169	154 218 915
CP1	CAPITAL	CP1	144 043 389	160 927 869	147 020 137
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	5 349 228	6 089 299	7 198 778
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		870	152	139
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		5 591 517	5 727 038	7 491 367
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-243 158	362 109	-292 728
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0	0
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0	0
ACTIF NET			149 392 617	167 017 169	154 218 915
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			149 549 531	167 143 725	154 353 995

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	DU	DU	DU	DU	31/12/2020	
		01/07/2021 AU 30/09/2021	01/01/2021 AU 30/09/2021	01/07/2020 AU 30/09/2020	01/01/2020 AU 30/09/2020		
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 142 192	3 172 543	1 088 415	3 639 590	4 590 481
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		248 134	793 536	349 019	1 165 520	1 477 003
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		894 058	2 121 459	739 395	2 207 780	2 847 188
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0	257 548	0,000	266 289	266 290
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	887 372	3 167 000	928 983	2 843 204	3 920 014
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		39 693	483 335	191 968	304 632	534 902
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		270 950	1 301 629	550 858	1 644 117	2 265 234
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		201 874	842 028	186 157	894 455	1 103 638
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		374 855	540 007	0	0	16 240
REVENUS DES PLACEMENTS			2 029 564	6 339 543	2 017 398	6 482 794	8 510 495
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-191 483	-586 455	-207 481	-592 004	-799 510
REVENU NET DES PLACEMENTS			1 838 081	5 753 089	1 809 917	5 890 789	7 710 986
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-52 989	-161 572	-57 797	-163 752	-219 619
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 785 093	5 591 517	1 752 120	5 727 038	7 491 367
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-290 950	-243 158	276 768	362 109	-292 728
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			1 494 143	5 348 359	2 028 889	6 089 147	7 198 639
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		290 950	243 158	-276 768	-362 109	292 728
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		115 261	46 561	56 472	-29 306	-341 834
PR4-C	+/- VAL.REAL./ CESSION DE TITRES		1 546	34 429	74 521	161 557	583 612
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0	0			0
RESULTAT NET DE LA PERIODE			1 901 899	5 672 507	1 883 112	5 859 288	7 733 145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION	DU 01/07/2021	DU 01/01/2021	DU 01/07/2020	DU 01/01/2020	31/12/2020
	AU 30/09/2021	AU 30/09/2021	AU 30/09/2020	AU 30/09/2020	
	Montants en Dinars				
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	1 901 899	5 672 507	1 883 112	5 859 288	7 733 145
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	1 785 093	5 591 517	1 752 120	5 727 038	7 491 367
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	115 261	46 561	56 471	-29 306	-341 834
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	1 546	34 429	74 521	161 557	583 613
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0	0	0	0
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	-7 516 643	0	-7 332 739	-7 332 739
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-10 303 447	-2 982 162	10 176 808	16 040 382	1 368 272
SOUSCRIPTIONS	11 267 366	91 172 162	46 585 237	144 235 804	174 335 543
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	11 070 600	88 531 400	45 894 100	141 338 400	170 626 600
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-194 946	-1 348 296	-753 015	-2 314 296	-2 770 976
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	-148	2 539 306	43	2 499 369	2 499 396
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	391 860	1 449 752	1 444 109	2 712 332	3 980 523
RACHATS	-21 570 813	-94 154 324	-36 408 429	-128 195 421	-172 967 271
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-21 237 900	-91 642 000	-35 825 900	-125 297 400	-168 822 400
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	349 809	1 401 158	584 845	2 042 425	2 718 645
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	122	-2 220 538	-33	-2 590 225	-2 590 265
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-682 844	-1 692 945	-1 167 341	-2 350 222	-4 273 251
VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 401 548	-4 826 297	12 059 920	14 566 932	1 768 678
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	157 794 165	154 218 915	154 957 249	152 450 237	152 450 237
AN4-B FIN DE PERIODE	149 392 651	149 392 617	167 017 169	167 017 169	154 218 915
AN5 NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	1 563 596	1 493 029	1 534 715	1 474 987	1 474 987
AN5-B FIN DE PERIODE	1 461 923	1 461 923	1 635 397	1 635 397	1 493 029
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	100,917	103,292	100,968	103,357	103,357
B- FIN DE PERIODE	102,189	102,189	102,126	102,126	103,292
AN6 TAUX DE RENDEMENT	1,26%	3,60%	1,15%	3,68%	4,81%

(*) À la suite du remplacement du taux de rendement annualisé par un taux de rendement de la période, la situation du 30 Septembre 2020 est retraitée pour des besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.01.2021 AU 30.09.2021

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV TRESOR ; La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 30.09.2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/09/2021, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2021	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		16 089 295	16 466 043	11,02%
AMEN BANK 2009 A	30 000	598 800	598 872	0,40%
AMEN BANK 2009 B	30 000	598 800	598 893	0,40%
AMEN BANK 2010 SUB	50 000	1 331 500	1 337 941	0,90%
AMEN BANK 2008	10 000	350 000	357 142	0,24%
ATB 2007/1(20 ANS)	20 000	600 000	613 604	0,41%
ATB 2007/1(25 ANS)	31 000	1 363 636	1 395 527	0,93%
ATB 2009/B1	5 000	150 000	152 511	0,10%
ATB SUB 2017 A	22 000	1 760 000	1 824 182	1,22%
ATL 2015/1	10 000	200 000	202 753	0,14%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	200 000	205 539	0,14%
BH 2009	70 000	2 149 000	2 240 232	1,50%
BNA 2009	10 000	199 600	203 790	0,14%
BTK 2009	50 000	1 331 540	1 376 307	0,92%
CIL 2017/1	30 000	600 000	609 595	0,41%
HL 2014/1	10 000	200 000	211 488	0,14%
STB 2008/1	50 000	2 400 000	2 460 462	1,65%
STB 2008/2	2 200	58 019	59 782	0,04%
UIB 2009/1B	40 000	798 400	805 729	0,54%
UIB 2009/1C	30 000	1 200 000	1 211 694	0,81%
AC1-B. Emprunts d'Etat		76 879 625	78 433 352	52,50%
AC1-B.1. Bons du Trésor Assimilables		50 879 625	52 166 411	34,92%
Bons du Trésor Assimilables		50 879 625	51 460 894	34,45%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16 611	17 413 379	17 775 125	11,90%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	35 069	33 466 247	33 685 769	22,55%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			705 516	
AC1-B.2. EMPRUNT NATIONAL		26 000 000	26 266 941	17,58%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 141 957	5,45%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 124 984	12,13%
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		7 182 098	7 252 368	4,85%
FCP HELION MONEO	1 700	173 857	178 012	0,12%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42 500	4 436 731	4 464 498	2,99%
SICAV AXIS TRESORERIE	4 543	500 030	492 593	0,33%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	15 005	2 071 479	2 117 266	1,42%
Total portefeuille titres		100 151 018	102 151 763	68,38%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 142 192 Dinars** du 01.07.2021 au 30.09.2021, contre **1 088 415 Dinars** du 01.07.2020 au 30.09.2020 et se détaillant comme suit :

Revenus	Du 01.07.2021 au 30.09.2021	Du 01.01.2021 au 30.09.2021	Du 01.07.2020 au 30.09.2020	Du 01.01.2020 au 30.09.2020	31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés	248 134	793 536	349 019	1 165 520	1 477 003
Revenus des BTA	627 117	1 854 517	739 395	2 207 780	2 847 188
Emprunts d'Etat	266 941	266 941	0	0	0
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0	257 548	-	266 290	266 290
Total	1 142 192	3 172 543	1 088 415	3 639 590	4 590 481

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2021, à **39 161 649 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2021	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt				14 500 000	14 495 083	9,70%
CDP 10J-01/10/2021	BIAT	7,26	9	4 500 000	4 500 000	3,01%
CDP 10J-02/10/2021	BIAT	7,26	4	2 000 000	1 999 677	1,34%
CDP 10J-03/10/2021	BIAT	7,26	6	3 000 000	2 999 032	2,01%
CDP 10J-04/10/2021	BIAT	7,26	1	500 000	499 758	0,33%
CDP 10J-05/10/2021	BIAT	7,26	6	3 000 000	2 998 066	2,01%
CDP 10J-07/10/2021	BIAT	7,26	3	1 500 000	1 498 550	1,00%

AC2-A-2 Dépôts à Terme:

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2021	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		9 500 000	9 612 077	6,43%
DAT 92J-01/10/2021	7.26	BIAT	1	2 000 000	2 029 279	1,36%
DAT 94J-04/10/2021	7.25	BIAT	1	2 500 000	2 536 201	1,70%
DAT 92J-05/10/2021	7.26	BIAT	1	1 000 000	1 014 003	0,68%
DAT 92J-11/11/2021	7.29	BIAT	1	4 000 000	4 032 595	2,70%

AC2-A-3 Créances sur opérations de pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2021	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				14 998 229	15 054 488	10,08%
Prise en pension 5279 BTA 6,00% Juin 2025 15J-08/10/2021	7.26	BT	23/09/2021	4 999 229	5 007 294	3,35%
Prise en pension 2520 BTA 6,00% Janvier 2024 34J-05/10/2021	7.26	AMEN BANK	01/09/2021	2 499 933	2 515 058	1,68%
Prise en pension 3778 BTA 7,40% Février 2030 33J-06/10/2021	7.26	AMEN BANK	03/09/2021	3 499 743	3 519 504	2,36%
Prise en pension 2149 BTA 7,40% Février 2030 34J-11/10/2021	7.26	AMEN BANK	07/09/2021	1 999 341	2 009 018	1,34%
Prise en pension 2324 BTA 7.50% Juillet 2032 30J-22/10/2021	7.26	AMEN BANK	22/09/2021	1 999 983	2 003 613	1,34%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2021, à **8 236 120 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2021 au 30.09.2021 à **887 372 Dinars**, contre **928 983 Dinars** du 01.07.2020 au 30.09.2020 et se détaillent comme suit:

Revenus	Du 01.07.2021 au 30.09.2021	Du 01.01.2021 au 30.09.2021	Du 01.07.2020 au 30.09.2020	Du 01.01.2020 au 30.09.2020	31/12/2020
Revenus des Bons de Trésor à CT	39 693	483 335	191 968	304 632	534 902
Revenus des Certificats de dépôt	270 950	1 301 629	550 858	1 644 117	2 265 234
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	201 874	842 028	186 157	894 455	1 103 638
Revenus des prises en pension	374 855	540 007	0	0	16 240
Total	887 372	3 167 000	928 983	2 843 204	3 920 014

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.07.2021 au 30.09.2021 à **191 483 Dinars** contre **207 481 Dinars** du 01.07.2020 au 30.09.2020 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2021 au 30.09.2021	Du 01.01.2021 au 30.09.2021	Du 01.07.2020 au 30.09.2020	Du 01.01.2020 au 30.09.2020	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	76 593	234 582	82 992	236 802	319 804
Rémunération du dépositaire	38 297	117 291	41 496	118 401	159 902
Rémunération des distributeurs	76 593	234 582	82 992	236 802	319 804
Total	191 483	586 455	207 481	592 004	799 510

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2021 au 30.09.2021 à **52 989 Dinars**, contre **57 797 Dinars** du 01.07.2020 au 30.09.2020 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.07.2021 au 30.09.2021	Du 01.01.2021 au 30.09.2021	Du 01.07.2020 au 30.09.2020	Du 01.01.2020 au 30.09.2020	31/12/2020
Redevance CMF	38 296	117 290	41 496	118 399	159 900
Impôts et Taxes	5 020	15 584	6 724	17 750	22 451
Rémunération CAC	6 773	20 098	6 773	20 346	27 118
Jetons de présence	1 513	4 488	1 508	4 492	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200*	0	200	200
Publicité et Publications	1 069	3 170	979	1 824	2 892
Charges Diverses	319	743	318	741	1 058
Total	52 989	161 572	57 797	163 752	219 619

* Un montant de 200 Dinars a été reclassé parmi les « Charges Diverses ».

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2021 à **156 914 Dinars**, contre **126 556 Dinars** au 30.09.2020 et s'analysent comme suit :

Note	Passif	30.09.2021	30.09.2020	31.12.2020
PA1	Opérateurs créditeurs	94 300	68 432	68 913
PA2	Autres créditeurs divers	62 613	58 124	66 167
	Total	156 914	126 556	135 080

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2021 à **94 300 Dinars** contre **68 432 Dinars** au 30.09.2020 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30.09.2021	Montant au 30.09.2020	31.12.2020
Gestionnaire	34 567	27 373	27 565
Dépositaire	25 166	13 686	13 783
Distributeurs	34 567	27 373	27 565
Total	94 300	68 432	68 913

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2021 à **62 613 Dinars** contre **58 124 Dinars** au 30.09.2020 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.09.2021	Montant au 30.09.2020	31.12.2020
Etat, impôts et taxes	21 616	12 350	11 232
Redevance CMF	12 382	13 686	13 782
Provision pour charges à payer	3 294	6 090	6 874
Rémunération CAC	20 171	20 421	27 194
Jetons de présence	4 488	4 491	5 999
Dividendes à payer des exercices antérieurs	663	1 086	1 086
Total	62 613	58 124	66 167

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.09.2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2021 (en nominal)

- Montant : 149 302 900 Dinars
- Nombre de titres : 1 493 029
- Nombre d'actionnaires : 2 531

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 88 531 400 Dinars
- Nombre de titres émis : 885 314
- Nombre d'actionnaires nouveaux : 73

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : - 91 642 000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 916 420
- Nombre d'actionnaires sortants : 337

Capital au 30.09.2021 : 144 043 389 Dinars

- Montant en nominal : 146 192 300 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -2 148 911 Dinars
- Nombres de titres : 1 461 923
- Nombre d'actionnaires : 2 267

(*) Les sommes non distribuables s'élèvent à **-2 148 911 Dinars** au 30.09.2021 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-2 282 763
1- Résultat non distribuable de la période	80 990
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	46 561
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	34 429
2- Régularisation des sommes non distribuables	52 862
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-1 348 296
<input type="checkbox"/> Aux rachats	1 401 158
Total sommes non distribuables	-2 148 911

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.09.2021 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	5 591 517
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 243 158
Sommes distribuables des exercices antérieurs	870
SOMMES DISTRIBUABLES	5 349 228

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	30.09.2021	30.09.2020
Revenus des placements	4,336	3,964
Charges de gestion des placements	-0,401	-0,362
Revenus net des placements	3,935	3,602
Autres charges d'exploitation	-0,111	-0,100
Résultat d'exploitation	3,825	3,502
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,166	0,221
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3,658	3,723
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,166	-0,221
Variation des +/- values potentielles/titres	0,032	-0,018
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,024	0,099
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3,880	3,583

5-2 Ratio de gestion des placements	30.09.2021	30.09.2020
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,374%	0,374%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,103%	0,104%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	3,410%	3,621%
Actif net moyen	156 847 606	158 153 545

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er Janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre:

- De conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net, l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er Janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, TUNISIE VALEURS (ayant remplacé BIATCAPITAL à partir du 15/07/2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportés par la SICAV et ce, depuis le 1^{er} janvier 2016.